

LES TARIFS POUR LES BRESTOIS

(appliqués selon le montant du quotient familial CAF)

Tarif A (+ ou = à 1 000 €)	: 225€
Tarif B (800 à 999 €)	: 190 €
Tarif C (561 à 799 €)	: 163 €
Tarif D (481 à 560 €)	: 130 €
Tarif E (377 à 480 €)	: 100 €
Tarif F (inférieur ou = à 376 €)	: 90 €

En cas d'interdiction d'ouverture du séjour pour raison sanitaire, les sommes versées seront remboursées.

Pour les non-brestoïis, le tarif est de 225 €

Règlement possible en



Convention avec des Comités d'Entreprise (se renseigner à l'inscription).

Documents à fournir avec le dossier d'inscription :

- Certificat médical précisant que l'enfant est apte à pratiquer les activités physiques et sportives, est à jour de ses vaccins et non contagieux datant de moins d'un mois.
- Numéro d'allocataire et attestation de quotient familial CAF.

Relais d'informations et d'inscriptions dans les quartiers :

St Marc	Foyer Laique de St Marc	02.98.02.14.80
Bellevue	PLM Bergot	02.98.03.18.78
Cavale Blanche	PLM Cavale Blanche	02.98.45.86.43
St Pierre	PLM J. Le Gouill	02.98.05.54.37
Lambézellec	PLM Lambézellec	02.98.03.05.02
Recouvrance	PLM Recouvrance	02.98.45.06.90
Port/Centre ville	PLM Sanquer 02 98 43 91 35 et PLGuérin	02.98.80.08.42

 **ALSH équitation pour les 6/15 ans BREST Questel**

ALSH ÉQUITATION

pour les 6/11 ans et les 12/15 ans

**Chaque semaine durant l'été 2021
du 12 juillet au 27 août**

au Questel



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Société des Patronages Laïques Municipaux

SPLM au centre fédéral de la Ligue de l'enseignement du Finistère

61, rue Pen Ar Ménez - 29200 BREST

Tél : 02.98.02.89.60 - splm@atelierideal.org

et dans les Patronages/Foyer Laïques des quartiers de Brest.



Séjours déclarés auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



ACCUEIL

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Du lundi au vendredi, de 9H15 à 17H30, avec restauration (repas du midi + goûter)
N° de téléphone de la directrice du séjour : 07 49 99 24 26**

Possibilité de garderie : (supplément de 1,50 € par présence) sur place de 7H30 à 9H15 et de 18H00 à 19H00

Les locaux : Centre Équestre Municipal du Questel
200, rue Pierre Audemar à Brest



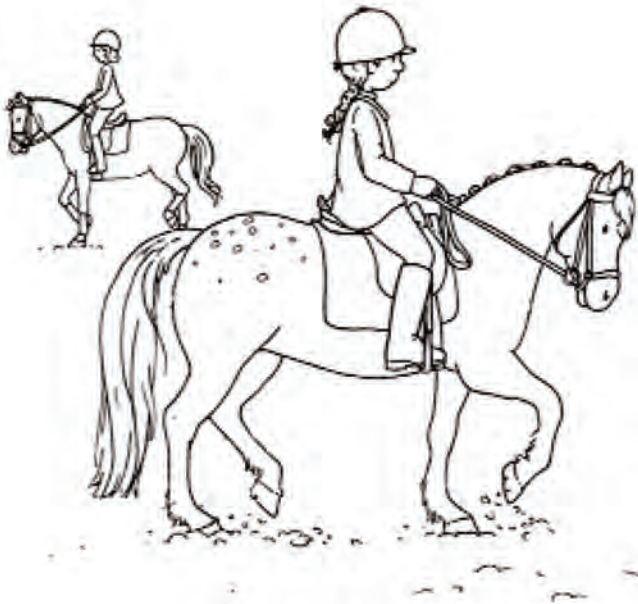
L'accès en transport en commun : bus *Ligne 1* – Gare/Hôpital Cavale, Arrêt Hôpital Cavale 2 ou *Ligne 10* – Plouzané/Hôpital Cavale – Arrêt Questel.

Les lieux de vie :

- ⇒ Une salle de restauration,
- ⇒ Un espace pour les différentes activités manuelles,
- ⇒ Tout le centre équestre et plusieurs hectares d'espaces verts.

LE GROUPE

Le groupe sera composé d'enfants et de jeunes de 6 à 15 ans.



Pour se conformer aux règles sanitaires COVID 19

et

correspondre aux objectifs du projet pédagogique, le nombre d'enfants n'excèdera pas 30.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Le séjour sera encadré par un.e directeur.trice, des moniteurs diplômés d'État du centre équestre et des animateurs.trices diplômé.e.s BAFA ou en cours de qualification. Le personnel de services et les animateurs respecteront le protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse.

LES AXES DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Les séjours du Questel s'appuient sur un projet pédagogique mettant en valeur la pratique du sport «équitation», la découverte et l'éducation à l'environnement (écologie), et la réappropriation de la vie en collectivité après le confinement.



PROTOCOLE COVID 19

Sous-réserve d'évolution des directives en matière d'Accueil Collectif de Mineurs . Document mis en page le 5/05/2021

Les enfants arriveront en tenue commode pour pratiquer l'équitation (pas d'achat superflu). Ils apporteront un sac avec des bottes en caoutchouc et une gourde d'eau avec leur nom inscrit dessus pour éviter tout échange.

Prévoir une tenue de rechange dans un sac (toujours en veillant à ce que le nom de l'enfant figure sur chaque vêtement).

De la solution Hydroalcoolique sera à la disposition des enfants sous la surveillance de l'équipe d'animation.

Les enfants ne porteront pas de masque par contre il est demandé aux parents de s'en munir dès qu'ils approcheront du centre. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les locaux.